

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Permanences avec rendez-vous :

Site de Grand-Champ :

- > lundi de 9h à 12h30
- > mardi de 14h30 à 17h30
- > mercredi de 14h30 à 17h30
- > vendredi de 13h30 à 16h30

Site de Plescop :

- > lundi de 14h30 à 17h30
- > mardi de 14h30 à 17h30
- > mercredi de 9h00 à 12h30
- > vendredi de 13h30 à 16h30

MATINÉES D'ÉVEIL

- > mardi matin à Plescop
- > jeudi matin sur les communes de Brandivy, Colpo, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Meucon ou Plaudren selon un calendrier défini
- > vendredi matin à Grand-Champ

Les matinées d'éveil ne sont pas assurées lors des vacances scolaires.

EN PARTENARIAT AVEC



santé
famille
retraite
services

CONTACTS

Maison de l'Enfance
« Kerloustic »
Route de Kermoch
56390 GRAND-CHAMP
> 02.97.66.47.69

Maison de l'Enfant
« Tamm Ha Tamm »
12 rue de Ste Anne
56890 PLESCOP
> 02.97.60.71.51

> ripam@grandchamp.fr

Création graphique : Mon Atelier Coloré // Ne pas jeter sur la voie publique



Brandivy, Colpo, Grand-Champ,
Locmaria Grand-Champ, Locqueltas,
Meucon, Plaudren et Plescop



Lieu d'accueil, d'échanges et
d'informations entre parents,
enfants et assistants maternels



PARENTS et FUTURS PARENTS

Un lieu d'information dans vos fonctions d'employeurs et d'accompagnement à la parentalité.

Le RIPAM vous apporte

- > un accompagnement dans vos recherches de modes d'accueil
- > une information dans vos fonctions de parent employeur
- > une information générale dans vos démarches administratives



ENFANTS

- > **Les matinées d'éveil :**
un lieu d'éveil et d'expérimentation

Le RIPAM a pour objectif

- > favoriser les rencontres et les échanges entre les enfants accompagnés de leurs assistants maternels
- > participer à l'éveil et au développement de l'enfant à travers la découverte de nouveaux jeux et d'expériences sensori-motrices
- > vivre un moment de plaisir et de partage, où l'enfant peut évoluer librement



ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS & PROFESSIONNELS de l'accueil à domicile

Un espace d'information pour les professionnels de l'accueil à domicile

Le RIPAM vous apporte

- > des informations actualisées sur votre statut, vos droits et vos devoirs
- > un espace d'écoute et d'échange pour vous accompagner dans votre profession
- > une information sur l'évolution du métier, les démarches et la formation pour les candidats à l'agrément